

Le programme du Serviteur des deux Saintes Mosquées

*pour la sauvegarde du patrimoine
civilisationnel du Royaume*



The Custodian of the Two Holy Mosques Cultural Heritage Program



الهيئة العامة للسياحة والتراث الوطني
Saudi Commission for Tourism & National Heritage

scth.gov.sa



Les associés principaux de la Commission dans le Projet du Serviteur des deux Saintes Mosquées :

La Commission Saoudienne pour le Tourisme et le Patrimoine National a adopté, depuis sa fondation, une démarche et une méthode participatives afin de promouvoir le tourisme et le patrimoine national. Dans ce cadre, elle collabore avec maintes instances étatiques et privées.

Parmi ses principaux associés dans le Projet du Serviteur des deux Saintes Mosquées de l'entretien du patrimoine civilisationnel du Royaume, il y a le Ministère de la Défense, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Extérieur,

le Ministère des Affaires Municipales et Rurales, le Ministère des Finances, le Ministère des Affaires Religieuses, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de la Culture et de la Communication, les Centres Historiques à la Mecque Honorée et à Médine l'Illuminée, la Commission du développement de la Région de la Mecque Honorée, la Commission du développement de Médine l'Illuminée, la Fondation du Roi Abdul-Aziz, la Compagnie Saoudienne ARAMCO et l'Association Saoudienne pour la Sauvegarde du Patrimoine .

* L'élargissement des projets de fouilles archéologiques en collaboration avec maintes missions locales et internationales et ce, afin de découvrir les trésors archéologiques remontant à différentes époques.

* La sauvegarde du patrimoine culturel national, la mise en lumière de ses composantes, à l'échelle locale et internationale et la récupération des objets archéologiques manquants, que ce soit de l'intérieur ou de l'extérieur du Royaume.

* Tirer grand profit des sites archéologiques et historiques, les réaménager et les investir dans les plans du développement global.

* Fonder des musées dans toutes les régions du Royaume et veiller à leur promotion.

* Promouvoir les villages, les marchés patrimoniaux et les quartiers historiques en collaboration avec les instances concernées, que ce soit du secteur étatique ou du secteur privé.

* Réaménager, préserver et développer le patrimoine urbain et en tirer grand profit sur les différents plans : culturel, touristique et économique.

* Promouvoir les métiers manuels et l'industrie artisanale afin qu'ils fournissent des occasions d'embauche pour les citoyens et qu'ils soutiennent l'économie nationale.

Les différents processus du Projet du Serviteur des deux Saintes Mosquées

La Commission Saoudienne pour le Tourisme et le Patrimoine National s'applique à mettre en place, en collaboration avec ses associés des secteurs public et privé, plus de 230 sous-projets qu'englobe le Projet du

Serviteur des deux Saintes Mosquées de la sauvegarde du Patrimoine Civilisationnel du Royaume. Ces sous-projets sont mis en œuvre en fonction des orientations suivantes :

* La protection et la sauvegarde des monuments islamiques (les sites qui ont une importance historique islamique).

* La préservation et l'enregistrement des antiquités.

* La prospection et les fouilles archéologiques.

* Le réaménagement des sites archéologiques et des itinéraires historiques.

* Le réaménagement des palais de Sa Majesté le Roi Abdul-Aziz.

* Le réaménagement et le développement des bâtiments historiques.

* La protection et la préservation du patrimoine urbain.

* Le développement et la promotion des villages patrimoniaux et des quartiers historiques.

* La fondation, le développement et la mise en œuvre des musées dans les départements et les gouvernorats dans toutes les régions du Royaume.

* La promotion des métiers manuels et de l'industrie artisanale.

* La promotion des activités culturelles.

* Le développement du niveau de conscience chez les citoyens concernant l'importance du patrimoine national.

* Le développement des ressources humaines dans le domaine du patrimoine national.



Ce programme se fixe pour objectif la sauvegarde et le réaménagement de ces sites historiques tout en braquant la lumière sur la Révélation éternelle de l'islam pour en bénéficier surtout lorsqu'on raconte les grands récits historiques retraçant la gloire des Musulmans et leur civilisation. Il s'agit également de préserver ces sites et d'en prendre soin pour qu'ils deviennent une réalité concrète dans laquelle les Musulmans puisent les leçons édifiantes et les nobles valeurs. Aussi la sauvegarde et la mise en valeur de ces sites permettent-elles d'enrichir la connaissance de l'Histoire islamique et de fournir aux étudiants et aux chercheurs les renseignements

scientifiques et historiques fiables.

* Le réaménagement des palais et des bâtiments historiques publics à l'ère de sa Majesté le Roi Abdul-Aziz et leur transformation en centres culturels reflétant les étapes de l'histoire de l'unification du pays et montrant à quel degré ces sites sont liés à des épopées et à des sacrifices dont faisaient preuve les citoyens loyaux du Royaume d'Arabie Saoudite. Ces derniers luttèrent avec persévérance pour réaliser l'union nationale. Il s'agit d'étayer la connaissance des citoyens – en particulier les jeunes – de leur patrie, de sa fondation et de son unification.

Le Projet du serviteur des deux Saintes Mosquées renforce la position éminente du Royaume à l'échelle locale et internationale

Le Projet du Serviteur des deux Saintes Mosquées pour la sauvegarde du Patrimoine Civilisationnel du Royaume est profitable à maints égards :

- * Il fournit des ressources économiques renouvelables qui maximisent les opportunités d'embauche pour les citoyens dans tout le Royaume. Ces ressources sont également exploitées pour soutenir les projets du développement national équilibré.
- * Il participe au renforcement de la sécurité nationale dans son sens le plus large et ce, à travers le soutien de la solidarité nationale et le développement du sentiment d'appartenance au pays.
- * Il renforce la position historique du Royaume sur le plan mondial et son rôle principal quant à l'évolution de la civilisation humaine.
- * Il renforce l'intérêt porté au patrimoine culturel, surtout dans la conjoncture actuelle au cours de laquelle le Royaume joue un rôle de pionnier sur les plans national et international, conformément aux directives du Serviteur des deux Saintes Mosquées, Sa Majesté le Roi Salmane bin Abdul-Aziz – qu'Allah le protège.
- * Ce projet permet de sauvegarder le patrimoine culturel et contribue à le développer, à lui donner une grande

valeur et à amener les citoyens à prendre conscience de son importance dans la vie quotidienne. Il développe également chez les jeunes l'amour de la patrie et le sentiment d'y appartenir.

* Il réalise le changement auquel on aspire, celui de sauvegarder le patrimoine culturel en le rattachant étroitement à l'industrie touristique pour participer au développement économique global et développer une mentalité nationale qui valorise le patrimoine culturel, le préserve et en tire grand profit.

Les objectifs du programme du Serviteur des deux Saintes Mosquées pour la sauvegarde du patrimoine civilisationnel du Royaume

* La préservation des sites de l'Histoire islamique à la Mecque Honorée et à Médine l'Illuminée. Vu leur importance culturelle et religieuse et leur rôle dans l'Histoire et la civilisation des Musulmans à l'échelle mondiale, on a mis en place tout un programme pour préserver les sites de l'Histoire islamique et particulièrement ceux en rapport avec le Prophète Muhammad, que la paix et la bénédiction d'Allah soit sur lui, avec son autobiographie, et avec l'ère des califes clairvoyants.



date du 03/05/1430 de l'Hégire relative à l'expropriation des terrains où il y a des sites archéologiques et à la préservation des sites du patrimoine urbain.

- Décret royal du 19/07/1427 de l'Hégire approuvant l'inscription des sites archéologiques de l'Arabie Saoudite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

- Décision du Conseil des ministres en date du 02/05/1433 de l'Hégire, approuvant la mise en place d'un programme pour promouvoir les métiers de l'artisanat et les industries artisanales.

Ces décrets et décisions ont été couronnés par l'adoption du projet du Serviteur des deux Saintes Mosquées pour la préservation du patrimoine civilisationnel du Royaume, le 03/12/1435 de l'Hégire (13/01/2014). Ensuite, le Serviteur des deux Saintes Mosquées, sa Majesté le Roi Salmane bin Abdul-Aziz a donné son approbation d'aller de l'avant avec ce projet en le considérant comme un projet historique et national

important qui reflète le progrès en matière des programmes et des projets patrimoniaux au Royaume.

Il convient de souligner que ce projet touche à plusieurs secteurs liés aux projets nationaux tels que : les sites archéologiques, les musées, le patrimoine urbain, les métiers manuels, l'industrie artisanale, la promotion du patrimoine culturel, ainsi que d'autres domaines qui ont trait au patrimoine intangible. Le Royaume se distingue en effet par sa profondeur civilisationnelle et historique qui remonte à plus d'un million d'années ; en témoignant les antiquités et le patrimoine archéologique se trouvant dans tout le pays, ainsi que l'emplacement géographique typique du Royaume qui fait de lui le carrefour des civilisations, un pont de communication entre les cultures, un confluent de commerce international à travers les âges. Il est aussi le berceau de l'Islam et de la civilisation arabe et la terre des deux Saintes Mosquées.



Le projet du Serviteur des deux Saintes Mosquées pour la préservation du patrimoine civilisationnel du Royaume, reflète bien l'intérêt porté par l'Etat saoudien aux valeurs que ce patrimoine renferme et au développement culturel, économique et social qu'il véhicule. Il s'agit de tout un projet couronnant les efforts de l'Etat pour sauvegarder et prendre soin du patrimoine national, à la fois tangibles et intangibles.

A cet égard, de nombreuses décisions ont été rendues pour aider la Commission Saoudienne pour le Tourisme et le Patrimoine National à mieux sauvegarder les différentes composantes du patrimoine culturel. Ces décisions sont les suivantes :

- Le règlement de base relatif à la Commission Saoudienne pour le

Tourisme et le Patrimoine National, promulgué par le Conseil des ministres le 16/03/1429 de l'Hégire, qui prévoit la désignation de la Commission pour se charger de préserver le patrimoine culturel du Royaume et promouvoir une prise de conscience nationale et internationale de son importance.

- Règlement relatif aux antiquités et aux musées, approuvé par un décret royal en date du 23/06/1392 de l'Hégire.

- Le décret royal du 14/04/1429 de l'Hégire, qui prévoit la préservation des sites de l'Histoire islamique à la Mecque Honorée et à Médine l'illuminée, la délimitation des sites islamiques uniquement dans ces deux villes saintes, leur protection et leur préservation.

- Décision du Conseil des ministres en



Une vision globale pour promouvoir le patrimoine culturel et en tirer profit

La population de la péninsule arabique garde toujours à l'esprit l'importance des antiquités et la nécessité de les sauvegarder. Elle porte, en effet, un respect inné pour les antiquités léguées par leurs ancêtres, et tient à les préserver et à en tirer profit. Le développement rapide et la modernisation de la société qui se sont produits après l'unification du Royaume d'Arabie Saoudite ont accentué l'intérêt de la société saoudienne à la question du développement et ont renforcé sa détermination d'aller de l'avant afin de rattraper le convoi des pays développés.

La période transitoire n'a pas duré longtemps ; le gouvernement saoudien a adopté très rapidement un certain nombre de règles qui ont été établies pour protéger les monuments et les conserver. Ces mesures ont été prises depuis 1383 de l'Hégire, date à laquelle a été fondée l'Agence des Antiquités et des Musées, qui a été suivie en 1392 de l'Hégire par la promulgation de la loi relative aux antiquités et aux musées, puis en 1424 de l'Hégire par la décision de rattacher l'Agence des Antiquités et des Musées à la Commission Saoudienne pour le Tourisme et le Patrimoine National.

Mesures prises pour protéger le patrimoine national